

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 février 2010

1. Le président ouvre la séance de cette Assemblée générale, à laquelle assiste une bonne centaine de membres. Il propose à l'Assemblée d'ajouter à l'ordre du jour un nouveau point entre les actuels points 3 et 4 pour permettre au président de l'Association Neuchâteloise des Etudiants en Droit de présenter les activités de l'ANED. L'ordre du jour ainsi modifié et le PV de l'Assemblée 2009 sont adoptés. La Rectrice étant cette année empêchée de participer à notre Assemblée a tenu à nous transmettre ses meilleurs messages, ainsi que le président de la Société académique, qui a lui aussi un empêchement.

2. Le Doyen de la Faculté de droit, Monsieur Jean-Philippe Dunand, présente à l'Assemblée les événements marquants pour la Faculté depuis l'an dernier et les développements en cours, qui démontrent le dynamisme et l'excellente santé de la Faculté, installée dans des locaux nouveaux ou rénovés, bien adaptés aux exigences actuelles de ses activités.

3. Le président de l'ANED, Monsieur Delio Musitelli, présente les activités en cours de l'Association qu'il préside, ce qui permet à l'Assemblée de constater la qualité du travail accompli par l'équipe dirigeante actuelle.

4. Le président présente son rapport annuel, profitant de la fin de son mandat et de son retrait du Comité avec trois autres membres pour tirer brièvement un bilan des six premières années de l'Association. Il rend en premier lieu hommage aux membres fondateurs, notamment les professeurs Grossen, Guinand, Knoepfler et Bohnet, qui ont pris l'initiative de créer l'Association et ont élaboré ses statuts. L'évidence d'une telle Association s'imposait dans un monde qui voit se multiplier les Alumnis, mais encore fallait-il faire prendre corps à cette idée et c'est grâce à eux qu'UniNext est née et a pu prendre son essor.

L'attachement des anciens étudiants à leur Faculté, qui s'est traduit par l'adhésion de près de 500 membres, et la participation régulière de plus d'une centaine d'entre eux aux Assemblées sont en eux-mêmes des succès dont on peut se réjouir.

Mais l'Association a aussi des buts altruistes, notamment celui de soutenir la Faculté, avec laquelle un excellent contact a été établi. En passant plus précisément en revue les buts assignés à l'Association par ses statuts l'on peut constater qu'ils ont généralement été respectés. A cet égard on mentionnera les subsides qui ont pu être alloués à certaines activités de la Faculté, à la demande de celle-ci, coups de pouce qui ont notamment permis ou facilité l'organisation de séminaires extra-muros ou la participation d'étudiants à diverses compétitions. Certes, ces soutiens restent modestes et s'inscrivent dans le cadre du budget de l'Association, modeste lui aussi puisqu'il repose uniquement sur les cotisations des membres. L'on ne devrait toutefois pas exclure à l'avenir une mobilisation plus forte d'UniNext et de ses membres en certaines circonstances, soit en cas de difficultés de la Faculté, soit pour soutenir des projets *ad hoc* de grande envergure.

Le Comité a également tenu à inviter des orateurs de renom à ces Assemblées générales, comme encore à celle-ci, et l'intérêt suscité par les exposés de ces personnalités est aussi une source de satisfaction. Deux colloques ont par ailleurs été organisés directement par le Comité, l'un portant sur le sens et l'avenir du droit international public à l'aube du 21^{ème} siècle, l'autre célébrant le 250^{ème} anniversaire de la parution de l'ouvrage majeur d'Emer de Vattel, « le Droit des Gens », rappelant l'acuité, l'influence universelle et, par certains aspects, l'actualité de la pensée de ce grand Neuchâtelois. Ces colloques ont permis de réunir à Neuchâtel des participants prestigieux et ont fait, pour le premier, vont faire, pour le second, l'objet d'une publication. Ce faisant, notre Association a également apporté sa modeste contribution au renom de la Faculté.

Les relations de notre Association avec la Société académique, alumni des étudiants de toute l'Université et donc société faïtière, sont bonnes. Elles ont été clarifiées et font l'objet d'une Convention. Sous l'égide du Rectorat, nous avons participé ensemble, avec également le président de l'alumni de la Faculté des Sciences économiques, la Société neuchâteloise des Sciences Economiques et Sociales, à la préparation de la soirée des alumnis organisée à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'Université.

La relation avec les étudiants actuels et avec les nouveaux diplômés reste un but statutaire qu'il conviendrait de développer. L'ANED dépend beaucoup de ses dirigeants, qui changent souvent par la force des choses. L'Assemblée vient de constater le dynamisme de l'équipe actuelle et le Comité a également eu de bons contacts avec les équipes précédentes mais nous n'avons pas encore trouvé le moyen de soutenir l'ANED efficacement et de manière continue. Peut-être n'en ressent-elle tout simplement pas le besoin, ce que nous ne saurions regretter, mais il reste important de rappeler la disponibilité de notre Association à cet égard. De même, malgré les efforts faits avec la création du prix UniNext et les messages passés aux nouveaux diplômés à l'occasion de la remise de ce prix, lors de la cérémonie des diplômés, il reste difficile d'attirer les nouveaux diplômés dans notre Association.

En revanche, la création de ce prix s'est révélée très positive en elle-même, permettant de mettre en exergue des travaux de valeur, qui ont été régulièrement présentés à l'occasion de nos Assemblées.

Le président termine son rapport en remerciant chaleureusement tous les membres de l'Association pour l'intérêt qu'ils ont manifesté pour celle-ci et tout particulièrement les membres du Comité pour leur soutien précieux et constant. Il remercie également la Faculté de droit et particulièrement les quatre Doyens qui se sont succédé durant les six ans de sa présidence pour les relations cordiales et fructueuses qui se sont établies entre la Faculté et notre Association. C'est donc un président heureux qui abandonne sa charge, heureux d'abord que la Faculté soit en plein essor, heureux ensuite que l'Association soit sur de bons rails, heureux enfin de transmettre le flambeau à une équipe rajeunie et pleine de dynamisme.

Le rapport du président est approuvé par l'Assemblée.

5. La vice-présidente et caissière de l'Association, Madame Sylvie Hofer-Carbonnier, présente les comptes et lit le rapport des vérificateurs de comptes, qui se sont excusés. Ceux-ci relèvent que les comptes ont été tenus de manière adéquate et proposent leur approbation. L'Assemblée approuve les comptes.

6. Dans le souci d'intéresser davantage les jeunes diplômés à l'Association, il est proposé de modifier l'article 9 des statuts, pour les exempter plus longtemps de l'obligation de payer une cotisation. La meilleure formule sera par ailleurs encore recherchée par le nouveau Comité pour faciliter l'intégration des nouveaux diplômés dans notre Association, notamment par moyen électronique. La version modifiée de l'article 9 des statuts est adoptée par l'Assemblée. Une version à jour des statuts sera introduite sur le site d'UniNExt.

7. Rappelant, outre la sienne, la démission de trois membres du Comité actuel, soit Madame Marianne von Senger et Messieurs Jean Guninand et François Knoepfler, qu'il remercie encore une fois chaleureusement de leur engagement pour l'Association, le président procède à l'élection du nouveau Comité pour la période statutaire de trois ans. Madame Sylvie Hofer Carbonnier, vice-présidente, et Messieurs François Bohnet et Sven Engel, sont réélus à l'unanimité. La biographie des nouveaux candidats ayant été envoyées aux membres de l'Association, ils sont présentés à l'Assemblée qui élit également à l'unanimité Mesdames Sabrina Burgat, Anne-Marie Jacot Oesch et Colette Rossat-Favre, ainsi que Monsieur Pierre Wessner. Madame Colette Rossat-Favre est ensuite élue présidente d'UniNExt à l'unanimité. Le présidente félicite chaleureusement le nouveau Comité et particulièrement la nouvelle présidente et leur souhaite bonne route. Madame Colette Rossat-Favre s'adresse brièvement à l'Assemblée. Messieurs Lionel Capelli et Danilo Facchinetti sont ensuite élus contrôleurs des comptes, et Monsieur Simon Stöckli suppléant. L'ancien président est élu membre d'honneur d'UniNExt.

8. Monsieur Olivier Riske présente de manière vivante et très clairement les points principaux du mémoire qui a obtenu le prix UniNExt 2009, intitulé « Le processus d'uniformisation du droit privé européen et la responsabilité précontractuelle ».

9. La séance se termine par un exposé magistral, plein de finesse et d'humour, du professeur Pierre Lalive sur « L'art et le droit dans un monde globalisé ».

La soirée s'est en suite poursuivie par un buffet convivial entrecoupé par des prestations musicales de grande qualité de membres de l' Association. Nous avons ainsi pu entendre successivement le professeur André Kuhn dans divers morceaux de cor des alpes, Messieurs Nicolas Pointet et Blaise della Santa dans des duos classiques de violon et de violoncelle ; Monsieur Loris Magistrini, accompagné au piano, dans diverses chansons, allant d'Aznavor aux Beatles ; Monsieur Pierre Aubert dans un récital plein d'humour sur la base de chansons de Prévert et Kosma, accompagné au piano par Monsieur Vincent Schneider ; et, enfin, ce même Vincent Schneider dans des morceaux de jazz joué avec Monsieur Niels Sørensen au saxophone ou à la clarinette.

Yves Sandoz

